

Au fondement de la nation...

Alain NZADI-a-
NZADI, Jésuite.
Rédacteur en Chef
adjoint de *Congo-Afrique*
nzadialain@gmail.com

La Constitution est à coup sûr l'un des piliers d'un Etat démocratique moderne. La qualifier de « colonne vertébrale » de l'Etat ne serait certainement pas une exagération, tant il est vrai qu'elle demeure le texte à partir duquel les différents aspects de la vie d'une nation trouvent leur cohérence et leur sens.

Ce numéro spécial de *Congo-Afrique* publie les Actes des *Journées Sociales* du CEPAS, tenues du 25 au 27 juin 2014 sur le thème : « Qu'est-ce que la Constitution d'un Etat et pour quoi faire ? ».

Depuis quelque temps, en effet, la scène politique congolaise et africaine est prise d'assaut par un débat qui mobilise les énergies et déchaîne les passions. Que ce débat soit fondé ou non, la question reste d'actualité ; elle invite à s'interroger sur le bien-fondé d'un texte que d'aucuns qualifient de *fondateur* dans la vie d'une nation. Il n'est donc pas surprenant que la presse fasse ses choux gras de cette *loi fondamentale* souvent malmenée par les Politiques, au grand dam du reste de la population. L'ampleur du débat et l'agitation qui en résulte en disent long sur l'urgence de redorer le blason souvent terni de cette loi qui *fonde* l'Etat.

Ainsi, ce n'est pas sans pertinence que les cinq conférences de ces Journées se proposent de décrypter un fléau aux allures de pandémie dans bon nombre de pays africains.

Pour le Père Metena, Directeur du CEPAS et politologue, la Constitution est ce qui « constitue ». A l'en croire, ce sens originel de la Constitution devrait prévaloir dans tout projet de révision constitutionnelle. Pour reprendre ses propres mots, la Constitution d'un pays, « c'est ce qui *con-stitue*, c'est-à-dire, ce qui fait tenir ensemble une communauté comme entité politique et de destin et la rend cohérente, selon le genre et le mode de vie que cette communauté désire vivre ».

On le voit, une Constitution est pour ainsi dire un code des valeurs dont il importe constamment de retrouver le fondement originel pour mieux les promouvoir.

Le Professeur Esambo, deuxième conférencier des *Journées Sociales*, analyse la Constitution congolaise du 18 février 2006 et met en lumière les valeurs qui la sous-

tendent. Dès lors que la Constitution comporte des valeurs connues et partagées par l'ensemble de la population qui l'a adoptée, les révisions intempestives et non fondées contribuent à la vider de sa substance.

« Constitution sans culture constitutionnelle n'est que ruine du constitutionnalisme ». C'est avec cette maxime, qu'il reprend de Jean du Bois de Gaudusson, que le Professeur Jacques Djoli Eseng'Ekeli introduit son article sur la « mobilité constitutionnelle en Afrique ». Ne pourrait-on pas aussi dire que « Constitution sans volonté de la respecter n'est que ruine de la Constitution » ? En tout cas, la propension à la révision constitutionnelle en Afrique retient l'attention du Professeur Djoli qui l'étudie avec un accent spécial sur la production constitutionnelle congolaise de 1960 à 2014. A ses yeux, le paysage constitutionnel africain donne de la Constitution l'image d'un costume qu'on *reconfectionne* à chaque changement de maître. Dans un parcours géographique incisif, il décrypte les mécanismes et les subterfuges qui ont conduit aux révisions des Constitutions en Afrique et particulièrement en RD Congo. Il parle de « Constitutions sans idéal » qui servent en fait uniquement les intérêts des forces en place. Aussi n'est-il pas étonnant que ces Constitutions changent dès que l'équilibre des forces penche en faveur de l'un ou l'autre camp politique.

Où est la force d'une loi que l'on se plaît à qualifier de « fondamentale », si elle est incapable de résister aux aléas du paysage politique ? Cette question inspire aussi l'exposé du Professeur Léon de Saint Moulin sur l'instabilité constitutionnelle comme un voile sur les vrais problèmes de la RD Congo. Puisant dans la riche tradition sociale de l'Eglise Catholique et analysant les raisons qui ont conduit aux modifications de la Constitution en RD Congo, il n'hésite pas à souligner que les réformes introduites n'ont en général pas été faites pour répondre à des aspirations du peuple. Elles ont même servi de voile pour les vrais problèmes que les dirigeants auraient dû traiter en priorité.

Le Professeur Philippe Biyoya, auteur de la dernière conférence, fait le constat révélateur d'une majorité de pays africains où la révision constitutionnelle a été faite en période pré-électorale. Il y voit l'indice d'un déficit de culture démocratique et une source de difficultés pour l'insertion africaine dans la mondialisation. Cette dimension géopolitique d'insertion internationale offre cependant la chance d'un renouvellement de perspective, qui ferait de la révision constitutionnelle non plus un moyen de lutte pour conquérir ou garder le pouvoir, mais une technique d'adaptation des institutions au dynamisme de la société.

Les lecteurs de *Congo-Afrique* percevront, dans le Rapport général des *Journées Sociales*, la conviction renouvelée que la Constitution est une *loi fondamentale*, celle qui procède de l'histoire d'un peuple et voudrait en consacrer les valeurs. Aussi importerait-il de la traiter avec prudence et respect pour ne pas en vider l'essence et le sens. Les articles de ce numéro spécial contribuent, à n'en pas douter, à souligner les enjeux d'un texte qui cristallise des énergies et des ambitions qui ne sont pas toujours dans l'intérêt du peuple ! ■

CONGO-AFRIQUE

Economie - Politique - Vie Sociale - Culture
Revue mensuelle du Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS)
fondée en 1961 par les Pères Jésuites sous le nom de « Documents pour l'Action »

Protocole de Rédaction : recommandations

1. **Les projets d'articles** soumis à la revue *Congo-Afrique* doivent traiter de questions relatives à l'Economie, à la Politique, à la Vie sociale et à la Culture.
2. **Les articles ne doivent pas dépasser 6.000 mots (15 pages au maximum).** Une version électronique (en fichier doc.) du projet d'article devra parvenir à la rédaction de la revue à l'adresse suivante : *congoafrique@yahoo.fr*
3. **Les auteurs** sont priés d'indiquer leur(s) nom(s) et prénom(s), leur titre académique ou professionnel, ainsi que l'adresse exacte de leur institution. Ils devront joindre à leur manuscrit **un résumé (abstract) de 8 lignes maximum**, leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail.
4. La numérotation des notes de bas de page doit être continue pour l'ensemble de l'article. **Les notes de page explicatives ne peuvent pas dépasser 3 lignes.**
5. **Les notes de bas de page doivent respecter le protocole suivant :**
 - Lorsqu'il s'agit d'**un livre** : Prénom(s) (minuscule) et nom de l'auteur (MAJUSCULE), titre du volume (italique), lieu de l'édition, Edition, année, nombre de pages ou première et dernière page de la citation.
Exemple : Jean-Marc ELA, *Ma foi d'Africain*, Paris, Editions Khartala, 1985, p. 224.
 - Lorsqu'il s'agit d'**un article** : Prénom(s) (minuscule) et nom de l'auteur (MAJUSCULE), « titre de l'article » (entre guillemets), in titre de la publication (italique) suivi immédiatement du mois et de l'année (entre parenthèses), pages.
Exemple : Elie NGOMA-BINDA, « Hommes et femmes en démocratie. Questions d'égalité, de parité, d'équité ou de justice ? », in *Congo-Afrique* (avril 2006), n° 404, pp. 85-97.